Ville de SAINT-JOSEPH

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REQUIS
19 AVR. 2023

EXTRAIT N°17/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°67/2022 PORTANT CREATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION ET DE LA VALORISATION DES PARCOURS

Le maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son art.30

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20

Vu l'arrêté du Maire de Saint-Joseph RH n°2022 – 592 du 26 septembre 2022, portant sur les Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels

Considérant qu'une coquille s'est glissée dans la délibération N°67/2022 qui prévoyait la création de postes pour assurer la promotion des agents de la collectivité. En effet, le nombre de postes créés sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe et celui d'adjoint administratif principal de 1ère classe ont été inversés.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER la modification de la délibération N°67/2022 portant création des emplois permanents à temps complet suivants :

- 05 sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 01 sur le grade de technicien principal de 1ère classe
- 01 sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 10 sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 01 sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe
- 01 sur le grade d'attaché hors classe
- 01 sur le grade d'opérateur des APS principal
- 02 sur le grade d'agent de maîtrise

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Publié le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le maire, et par délégation
2ème Adjoint
Eliane MIEVILLY